



**Commune de Pagney-derrière-Barine**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023 A 20 H 30  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14  
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9**

**Objet : PROCES VERBAL**

**Date de convocation : 21 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Pagney-derrière-Barine, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-François MATTE, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie DEHAIS WERNER, Marie-Christine AVERLANT, Laétitia PEREIRA PACHECO, Anne TENCE, Mrs Jean-François MATTE, Patrick MOUROLIN, Stéphane MORIZOT, José-Luis VAZ, Jacques BASSEZ.

Étaient excusés : Mr Emmanuel GUICHARD donne pouvoir à Mme Laétitia PEREIRA PACHECO, Mr Didier DUCRET donne pouvoir à Mr Stéphane MORIZOT.

Étaient absents : Mrs Adil TAOUSSI, Jean-Jacques CLAUDON, Mme Nathalie BEAUFORT

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Patrick MOUROLIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ORDRE DU JOUR. -**

- Adoption du procès verbal de la séance du 07/11/2023
- Décision modificative n° 2
- Questions diverses

Présentation du projet de travaux d'aménagement de la rue du Grand Ruisseau par Mr Sébastien HARDY de l'Agence Amplitude Paysage et Urbanisme Durable et Mme Marjorie SPINDLER de l'agence BEREST, maîtres d'œuvres ; discussion sur les matériaux avec présentation d'échantillon ; présentation des espérances de financement.

La séance est ouverte à 20 h 55

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à faire sur le Procès Verbal de la dernière réunion. Aucune remarque n'a été faite, le Procès Verbal du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2023 est accepté à l'unanimité.

### **DELIBERATION 2023/055 : Décision modificative n° 2 sur le budget communal**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les crédits sur le chapitre 12 doivent être augmentés afin de pouvoir mandater les cotisations de décembre. Pour ce faire, une décision modificative doit être prise pour ouvrir les crédits.

Mr le Maire propose la délibération suivante :

- Chapitre 11 : article 615221 : - 3 000
- Chapitre 12 : article 6411 : + 3 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la décision modificative suivante sur le budget communal :
  - Chapitre 11 : article 615221 : - 3 000
  - Chapitre 12 : article 6411 : + 3 000

### **Convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Terres Toulaises dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Grand Ruisseau**

Le cabinet BEREST a présenté le principe d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes des Terres Toulaises dans le cadre de leurs travaux d'assainissement et d'eaux pluviales. Il y a un double intérêt à ce groupement : coût diminué grâce à la mutualisation et un gain de temps dans l'organisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce groupement de commande qui fera l'objet ultérieurement d'une Délibération conjointe en Conseil Communautaire et Municipal et d'une convention entre la commune et la CC2T.

Mr le Maire présente ensuite le compte rendu d'une réunion avec le Conseil Départemental quant à la sécurisation du virage à l'entrée du village en venant d'Ecrouves (RD 119) suite à 3 accidents récents.

Le Conseil Municipal, comme le Conseil Départemental, ne juge pas nécessaire de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération ; le virage n'étant pas considéré comme dangereux et les enjeux du déplacement nécessitant la récupération de l'entretien de la voirie par la commune étant trop importants.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Jean-François MATTE, Maire, remercie les Conseillers Municipaux et clôt la séance à 22 h 00.